

À pied, à vélo sur le chemin de l'école



Éditeur responsable : GAL Pays de Herve ASBL - Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 4650 Herve
Ne pas jeter sur la voie publique.

Se rendre à l'école à pied ou à vélo est bénéfique pour :

- **l'enfant** : il s'agit avant tout d'un plaisir !
- **sa santé** : cela le maintient en bonne condition physique.
- **son autonomie** : il apprend à se débrouiller seul.
- **ses parents** : le coût des modes doux est faible.
- **son environnement** : les modes doux sont non polluants.

Avec le soutien des
Communes d'Aubel, Herve,
Limbourg, Olne, Pépinster,
Plombières, Thimister-
Clermont & Welkenraedt



GAL
Pays de Herve



Pas à pas

Accompagner jusqu'à 8 ans

Avant 8 ans, un enfant n'est pas apte à se déplacer seul de manière sécurisée (attention concentrée sur une seule chose, difficulté à identifier et localiser les sons, incapacité à évaluer les distances et à voir ce qui se passe sur les côtés). Il doit donc toujours être encadré par un adulte responsable.

Protéger son enfant, c'est avant tout lui apprendre à se déplacer en toute sécurité dans la circulation !

Mais démarrer l'apprentissage le plus tôt possible

De manière progressive et dès 3 ans, apprenez-lui les bons réflexes en profitant de chaque occasion qui s'offre à vous.

- Inculquez-lui les règles de base de la circulation routière et expliquez-lui les panneaux, feux et marquages quand vous en rencontrez.
- Donnez calmement des conseils concrets et simples.
- Exercez-le régulièrement dans un environnement familier et sûr (montrer, faire ensemble, laisser faire seul et observer, corriger si nécessaire).
- Aidez-le à repérer les dangers potentiels (entrées de garages et allées, travaux, voitures stationnées sur le trottoir, etc.).
- Insistez sur la visibilité : ce n'est pas parce qu'il voit une voiture que son conducteur l'a aperçu !
- Enseignez-lui les comportements adéquats dans différents types de situations.
- Et surtout, montrez l'exemple !

Vérifier son aptitude à se déplacer seul

Un enfant n'est pas l'autre ! Sa capacité à se débrouiller seul dépend de sa maturité et de son expérience de la circulation mais aussi de l'environnement (intensité du trafic, vitesse, travaux ...).

Avant d'autoriser votre enfant à se rendre seul à l'école :

- Assurez-vous qu'il soit suffisamment mature et expérimenté.
- Parcourez d'abord plusieurs fois le trajet avec votre enfant, en mettant en avant les endroits à risques.
- Vérifiez qu'il connaisse bien le parcours à effectuer.
- Vérifiez sa capacité à rouler à vélo : garde-t-il sa trajectoire quand il lève le bras ou regarde derrière lui ? Évalue-t-il correctement les distances et vitesses ?

L'école à pied

De nombreux élèves habitent à proximité de leur école, une belle occasion de pouvoir s'y rendre en marchant !

Quelques points d'attention :

- Traverser la rue aux endroits sûrs (avec un surveillant habilité, sur un passage pour piétons, où la circulation est faible, où la visibilité est bonne, où la vitesse est modérée, etc.) et de manière appropriée :
 - S'arrêter
 - Regarder à gauche, à droite et encore à gauche
 - Si un véhicule s'approche, ne pas traverser
 - Si le conducteur s'arrête ou qu'aucun véhicule ne s'approche, traverser calmement sans courir, en maintenant sa vigilance.
- Marcher de préférence sur les trottoirs, toujours du côté des maisons et non de la route. S'il n'y en a pas, marcher à gauche sur l'accotement (face à la circulation) ou à droite en cas d'obstacle ou de danger du côté gauche.
- Redoubler de prudence dans les virages à gauche et les sommets de côtes :

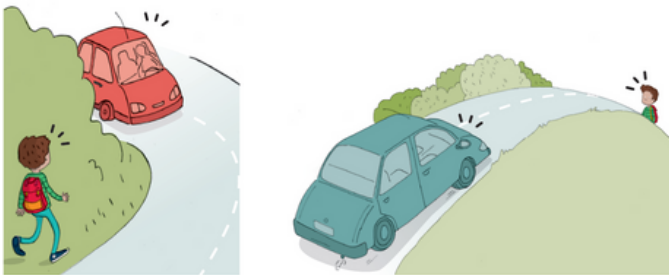


Illustration : Le CODE du P'tit Piéton - ASBL Tous à pied

- Éviter les distractions (jeu, musique, ballon) et rester attentif à l'environnement (panneaux, feux, arbres, autres piétons, véhicules), même lors de déplacements à plusieurs.
- Contourner les obstacles avec prudence.

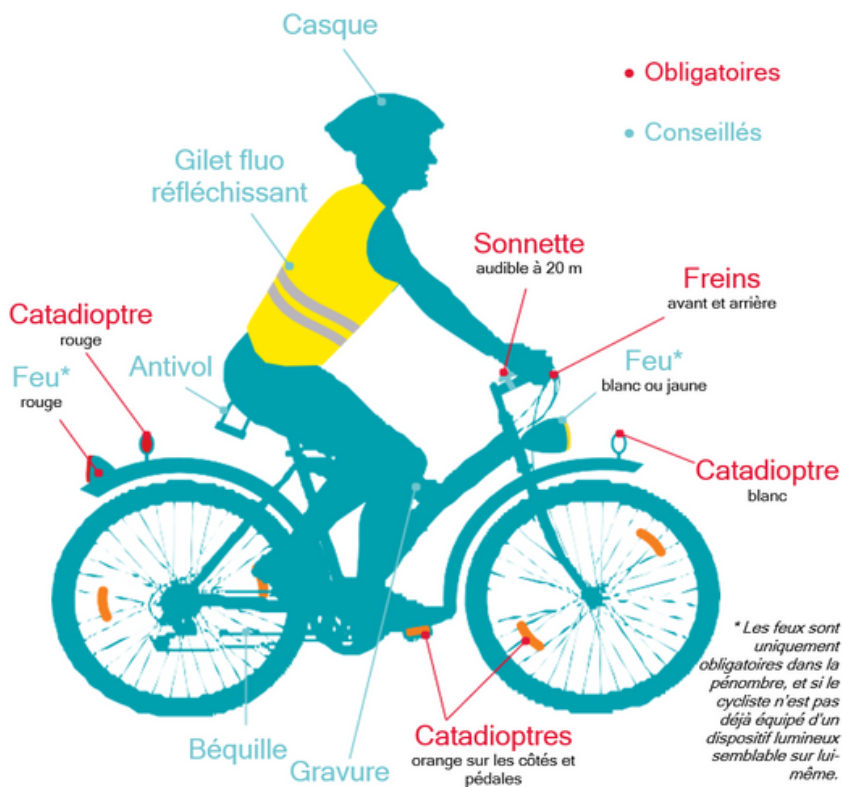
L'école à vélo

Aussi, beaucoup d'élèves habitent à quelques kilomètres de leur école : une distance idéale pour s'y rendre en pédalant !

Quelques points d'attention :

- Toujours respecter le code de la route et prévenir les dangers.
- Garder ses distances avec les autres usagers pour maintenir une distance de freinage correcte.
- Rouler sur le trottoir jusqu'à 10 ans ou avec un parent à sa gauche.
- Si besoin, descendre de son vélo pour redevenir piéton.
- S'équiper correctement et vérifier régulièrement son équipement : taille du vélo adaptée, pneus en bon état et bien gonflés, rayons tendus, freins lubrifiés, chaîne graissée, etc.

Pour plus d'infos, rendez-vous
sur www.tousconcernés.be



9 CONSEILS POUR UNE MOBILITÉ DOUCE EN TOUTE SÉCURITÉ

- Choisir le chemin le plus sûr (voie lente, piste cyclable, trottoir, accotements larges, etc.) même s'il n'est pas forcément le plus court.
- Partir assez tôt pour ne pas être pressé par le temps.
- Être visible : porter des vêtements de couleurs vives ou, en hiver, un manteau clair avec des éléments réfléchissants.
- Toujours porter un casque.
- Avoir un œil partout pour tout voir et chercher un contact visuel avec les autres usagers pour s'assurer d'avoir été vu.
- Ne pas porter des écouteurs : ils empêchent de percevoir les bruits de la circulation, qui peuvent alerter d'un danger.
- S'équiper correctement, en fonction de la météo.
- Ne pas se précipiter : rien ne sert de courir.
- Et surtout profiter du plaisir de la marche ou du vélo !

Envie d'aller un pas plus loin ?



Consultez ces brochures-ressources sur les sites :

<http://mobilite.wallonie.be> et <https://www.tousapied.be/>



Contact

GAL Pays de Herve ASBL
Place de l'Hôtel de Ville, 1
4650 Herve
087 33 30 37

contact@galpaysdeherve.be